



Arnaud LE BOS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

ASSOCIATION CENTRE SOCIAL L'ORANGE BLEUE

**Siège Social : 22, Allée Frédéric Ladrette
93390 CLICHY SOUS BOIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres,

I-OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Centre Social l'Orange Bleue relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II-FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1, Avenue Christian Doppler - B.P. 39 - 77700 SERRIS

Téléphone : 01 64 76 39 86 - Télécopie : 01 60 36 29 93

Acceptant le règlement des sommes dues par chèque libellés à son nom
en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréée par l'Administration Fiscale (Arrêté du 27/07/79).

N° TVA Intracommunautaire FR 06 445 050 354

42

2.2 Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III-JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que mes travaux ont particulièrement porté sur les subventions d'exploitation, les subventions d'investissement et sur les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtées dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV-VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V-RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI-RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SERRIS, le 3 juin 2026

Arnaud LE BOS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 014	7 014		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	176 156	173 343	2 814	3 168
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	183 170	180 357	2 814	3 168
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				2 372
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	141 259		141 259	66 970
	Charges constatées d'avance	2 674		2 674	1 310
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	319 429		319 429	402 527
	TOTAL (III)	463 361		463 361	473 180
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-00			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	15 991	15 991
Autres			
Report à nouveau	302 375	395 597	
Excédent ou déficit de l'exercice	14 944	(93 222)	
Total des fonds propres (situation nette)		333 310	318 367
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
Total des fonds propres		333 310	318 367
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 086	29 783
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	73 234	73 116
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		5 085	
Produits constatés d'avance	39 545	49 996	
Total des dettes (1)		132 865	157 981
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		466 175	476 348
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		132 865	157 981
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 240	1 650
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	11 886	11 802
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	580 875	491 951
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		587
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	260	155
	Total des produits d'exploitation	594 260	506 144
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	173 452	181 640
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 254	11 259
	Salaires	308 312	317 966
	Cotisations sociales	87 186	92 880
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 727	1 280
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	13	194
	Total des charges d'exploitation	582 945	605 219
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 316	(99 074)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			11 316	(99 074)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		2 968	4 265
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			2 968	4 265
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			2 968	4 265
RESULTAT COURANT avant impôts			14 284	(94 809)
	Produits exceptionnels		660	3 092
	Charges exceptionnelles			1 504
RESULTAT EXCEPTIONNEL			660	1 587
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			597 888	513 501
TOTAL DES CHARGES			582 945	606 723
EXCEDENT ou DEFICIT			14 944	(93 222)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **466 175** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **597 888** euros
 - un total charges de **582 945** euros
 - dégage un résultat de **14 944** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par la directrice de **Association CENTRE SOCIAL DU BAS CLICHY** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Ay

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Description de l'association :

Association loi 1901, l'ORANGE BLEUE est le centre social du quartier du bas clichy et plus largement de la ville de Clichy sous Bois et de Montfermeil. Le centre social a pour objectif de gérer sur le territoire une structure d'animation de la vie sociale, à caractère polyvalent.

Cette structure consiste en un :

- Lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.
- Lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

L'association est conventionnée avec la ville de Clichy sous bois, Montfermeil et la Caisse d'Allocations Familiale, pour la mise en place d'un projet social

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels au **31/12/2025** ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014 -03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 réformant le règlement CRC 99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• logiciel	1 an
• Matériel de bureau et informatique	3 ans
• matériel d'activité	5 ans
• agencements et aménagements divers	5 ans
• matériel de transport	5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Engagements en matière de retraite

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Du fait de l'âge et de l'ancienneté du personnel, le montant des indemnités est estimé non significatif. Aucune provision ni mention au sein de cette annexe n'ont été constituées à cet effet.

Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de prestations en nature qui ne sont pas évalués.

Ces prestations en nature correspondent :

- Mise à disposition de la directrice du centre détachée par la ville de Clichy Ssous Bois depuis le 01er mai 2018.
- Mise à disposition des locaux et coûts directs liés (Eau, chauffage) par la ville de Clichy Sous Bois.

Subvention d'investissement :

Les subventions d'investissement sont comptabilisées l'année de leur obtention au passif du bilan sous la rubrique fonds associatifs. Elles sont reprises au compte de résultat en fonction de la réalisation des investissements effectués, et selon le rythme des amortissements correspondants.

Subvention de fonctionnement et convention de financement :

Conformément au règlement ANC 2018-06 , la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

En l'absence d'engagements restant à réaliser la partie non utilisée de la subvention donne lieu à la constatation d'un excédent.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 960 €.

Rémunération, avances et crédit alloués aux dirigeants :

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

Détail des Subventions d'exploitation :

- Caisse d'Allocation Familiale	: 241 330 €
- Ville de Clichy-Sous-Bois et Montfermeil	: 232 425 €
- Etat Clichois en vadrouille	: 12 000 €
- Etat	: 79 835 €
- Région Ile de France	: 6 825 €

Am

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- | | | |
|-----------------------|---|---------|
| - Département | : | 6 000 € |
| - Fondation de France | : | 4 000 € |

Changements de méthodes :

Changement de réglementation comptable Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'Association CENTRE SOCIAL DU BAS CLICHY, présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	7 014				7 014
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 014				7 014

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	7 986		2 372		10 358
	Matériel de transport	85 944				85 944
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	79 854				79 854
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	173 784		2 372		176 156

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					

TOTAL	180 798		2 372			183 170
--------------	----------------	--	--------------	--	--	----------------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			7 014			7 014
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			7 014			7 014
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			6 310	1 889		8 199
	Matériel de transport			85 944			85 944
	Matériel de bureau, mobilier			78 361	838		79 199
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				170 615	2 727		173 343
TOTAL				177 629	2 727		180 357

43

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres immobilisations financières

Clients, usagers douteux ou litigieux

Autres créances clients, usagers

Créances représentatives des titres prêtés

Personnel et comptes rattachés

1 217

1 217

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

3 252

3 252

Impôts sur les bénéfices

Taxes sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes versements assimilés

Divers

136 790

136 790

Confédération, fédération, union, entités affiliées

Créances reçues par legs ou donations

Débiteurs divers

Charges constatées d'avance

2 674

2 674

TOTAL DES CREANCES

143 932

143 932

Prêts accordés en cours d'exercice

Remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

DETTES

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine

Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers

Fournisseurs et comptes rattachés

20 086

20 086

Dettes des legs ou donations

Personnel et comptes rattachés

30 403

30 403

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

27 705

27 705

Impôts sur les bénéfices

Taxes sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

15 125

15 125

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Confédération, fédération, union, entités affiliées

Autres dettes

Dette représentative de titres empruntés

Produits constatés d'avance

39 545

39 545

TOTAL DES DETTES

132 865

132 865

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	15 991				15 991
Autres réserves					
Report à nouveau	395 597	(93 222)			302 375
Excédent ou déficit de l'exercice	(93 222)	93 222	14 944		14 944
Situation nette	318 367		14 944		333 310
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	318 367		14 944		333 310

dy

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		50 141
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 900
<i>Fournisseurs factures non parv</i>	3 900	
Dettes fiscales et sociales		46 241
<i>Dettes provis. congés à payer</i>	30 403	
<i>Charges soc. sur congés à payer</i>	12 451	
<i>Taxe sur les salaires</i>	3 386	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 674
CCA - Frais de formations	02/02/2026 07/02/2026	776	
CCA - Assurance multirisque	20/12/2024 19/12/2027	31	
CCA - Médecine du travail	01/01/2026 31/12/2026	1 867	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 674

--

27

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			39 545
Ecrivain Public		6 426	
Garderie Ephémère		18 302	
Subvention Grand Paris		13 650	
Point numérique		1 167	
Fondation de France			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			39 545

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		9	
	Cadres et ingénieurs		1	1
	Autres catégories			
	TOTAL		10	1

L'effectif au 31/12/2025 est de 14 personnes dont 1 personne extérieur mise à disposition par la mairie et l'effectif moyen sur les 12 derniers mois de l'exercice s'élève à 10.34 personnes

23

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition des locaux - non évalué		
Mise à disposition de la directrice du centre - non évalué		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		